



## GESTION DES PETITS MARCHÉS ET RÉUSSITE SCOLAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE

**Adama KÉRÉ**

École Normale Supérieure (Burkina Faso)  
[adamakere@yahoo.fr](mailto:adamakere@yahoo.fr)

**Hamidou GANSAGNE**

Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)  
[gansagnea6@gmail.com](mailto:gansagnea6@gmail.com)

&

**Ousmane GONDÉ**

Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation  
 Professionnelle et Technique (Burkina Faso)

**Résumé :** Le présent article interroge l'effet de ces activités commerciales sur les résultats scolaires. En d'autres termes, l'objectif est d'analyser la relation entre la gestion des petits marchés et la réussite scolaire dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. L'étude repose sur la question suivante : comment la gestion des petits marchés affecte-elle la réussite des élèves dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire ? La théorie de l'économie informelle (Hart, 1973) et la théorie écologique des systèmes (Bronfenbrenner, 1979) constituent la base théorique de l'étude. Au total, 213 acteurs issus de 7 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire ont été enquêtés. À travers une méthode mixte, l'étude interroge des élèves (délégués de classe), des animateurs de la vie scolaire, des conseillers principaux d'éducation, des chefs d'établissement et des vendeuses dans les petits marchés. Les données recueillies ont été traitées et leurs analyses faites suivant des axes thématiques s'appuyant sur les statistiques. Il ressort des résultats obtenus que les petits marchés, bien que socialement utiles, sont parfois mal gérés, mal organisés, peu contrôlés et parfois nuisibles à la réussite des élèves. Des comportements déviants d'élèves qui dérivent de l'application partielle des textes réglementaires sont signalés par 85,18% des animateurs de la vie scolaire et 77,85% des élèves. En outre, 70,89% des élèves, 81,48% des animateurs de la vie scolaire, 100% des conseillers principaux d'éducation et 85,71% des chefs d'établissement soulignent des problèmes de santé liés à la consommation par les élèves d'aliments vendus au petit marché. Au regard de ce qui précède, il est entre autres recommandé l'adoption d'un texte réglementaire spécifique à la gestion des petits marchés dans tous les établissements scolaires du Burkina Faso.

**Mots-clés :** établissement post-primaire et secondaire, gestion, petits marchés, réussite scolaire.

### MANAGEMENT OF SMALL MARKETS AND ACADEMIC SUCCESS IN POST- PRIMARY AND SECONDARY SCHOOLS IN THE MUNICIPALITY OF OUAHIGOUYA

**Abstract :** This article examines the impact of these commercial activities on academic performance. In other words, the objective is to analyze the relationship between the management of small markets and academic success in post-primary and secondary schools. The study is based on the following question: how does the management of

small markets affect student success in post-primary and secondary schools? The theory of the informal economy (Hart, 1973) and ecological systems theory (Bronfenbrenner, 1979) form the theoretical basis of the study. A total of 213 stakeholders from 7 post-primary and secondary schools were surveyed. Using a mixed-methods approach, the study interviewed students (class representatives), student life coordinators, senior education advisors, school principals, and vendors in the small markets. The collected data were processed and analyzed thematically using statistical analysis. The results show that small markets, while socially beneficial, are sometimes poorly managed, disorganized, and poorly controlled, and can even be detrimental to student success. Deviant student behavior stemming from the partial application of regulations is reported by 85.18% of school life coordinators and 77.85% of students. Furthermore, 70.89% of students, 81.48% of school life coordinators, 100% of senior education advisors, and 85.71% of school principals highlight health problems linked to students consuming food sold at the small market. In light of the above, it is recommended, among other things, that regulations governing the management of small markets be adopted in all schools in Burkina Faso.

**Keywords:** post-primary and secondary education, management, small markets, academic success.

## Introduction

La réussite des élèves dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire demeure un enjeu majeur pour des pays africains comme le Burkina Faso. En effet, au pays des hommes intègres, les marchés scolaires communément appelés « petits marchés » font partie du cadre de vie habituel des établissements scolaires. Ces lieux de vente, bien que satisfaisant des besoins économiques et alimentaires peuvent nuire à la conduite et la santé des élèves. Bronfenbrenner (1979) nous apprend que le développement de l'apprenant dépend de la qualité de ses interactions avec les microsystèmes. L'école et le petit marché sont deux microsystèmes qui interagissent et affectent positivement ou négativement les apprentissages scolaires. C'est dans ce sens que nous analysons la relation entre la gestion des petits marchés et la réussite scolaire dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. Cet objectif général se désagrège en deux objectifs spécifiques. L'objectif spécifique 1 examine les effets de l'application partielle de la réglementation relative à la gestion des petits marchés sur la réussite scolaire dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. Quant à l'objectif spécifique 2, il examine les inconvénients de l'absence de dispositifs de contrôle et de régulation appropriés des petits marchés sur la réussite scolaire dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire.

L'atteinte des objectifs visés par l'étude nous conduit à la formulation de l'hypothèse générale qui postule que la gestion des petits marchés entrave la réussite des élèves dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. De cette hypothèse générale découlent deux hypothèses spécifiques. La première stipule que l'application partielle de la réglementation relative à la gestion des petits marchés dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire favorise le développement de troubles de comportement qui nuisent à la réussite scolaire. La seconde affirme que l'absence de dispositifs de contrôle et de régulation appropriés des petits marchés dans les établissements

d'enseignement post-primaire et secondaire favorise la vente de produits de qualiteuse voire prohibés avec des effets néfastes sur la réussite scolaire. Avant, la discussion, nous présentons la méthodologie de recherche et les résultats de l'étude.

## **1. Méthodologie**

La méthodologie est « l'ensemble des choix logiques, cohérents et justifiés que le chercheur fait pour répondre à sa problématique de recherche. Elle comprend les méthodes, les outils et les procédures utilisés pour recueillir, analyser et interpréter les données » (Karsenti & Savoie-Zajc, 2000 : 20). La présente méthodologie de recherche présente le champ d'étude, la population et l'échantillonnage, les instruments de collecte de données, le processus d'enquête, la méthode de traitement et d'analyse des données.

### **1.1. Méthode de recherche**

La méthode désigne une « stratégie d'investigation scientifique » (Giroux & Tremblay, 2009 : 311). Dans le but de recueillir des données, une méthode mixte est utilisée dans le présent travail de recherche. Elle est une « approche pragmatique à la recherche dans laquelle des données qualitatives sont jumelées à des données quantitatives afin d'enrichir la méthodologie et, éventuellement, les résultats de la recherche » (Karsenti & Savoie-Zajc, 2004 : 276).

### **1.2. Champ d'étude**

La commune urbaine de Ouahigouya qui est le chef-lieu de la province du Yatenga et celui de la région de Yaadga au Burkina Faso est la zone choisie pour réaliser la présente étude. Fondée en 1757 par Naaba Kango dans le royaume du Yatenga, Ouahigouya signifie en Mooré « Venez, vous prosterner ». La commune de Ouahigouya compte au total 109 établissements d'enseignement post-primaire et secondaire dont 76 publics et 33 privés.

### **1.3. Population cible, échantillonnage et échantillon d'étude**

La population cible de cette étude comprend des élèves (délégués de classe), des animateurs de la vie scolaire, des chefs d'établissement, des conseillers principaux d'éducation et des vendeuses.

Au regard de l'approche retenue qui est mixte, la sélection des enquêtés repose sur un échantillonnage par choix raisonné en tenant compte de la disponibilité et des missions assignées à chaque acteur. L'échantillon d'étude est composé de 213 acteurs répartis comme suit : 40 au lycée professionnel, 51 au lycée Yamwaya, 37 au lycée Yadéga, 41 au lycée Municipal, 27 lycée Communal, 10 au lycée Ecole Nouvelle et 7 au CEG de Basnére. Parmi ces enquêtés répartis dans les 7 établissements scolaires concernés par l'étude, nous dénombrons 158 élèves (délégués de classe), 27 animateurs de la vie scolaire, 7 conseillers principaux d'éducation et 7 chefs d'établissement et 14 vendeuses.

### **1.4. Instruments et processus de collecte des données**

Tenant compte de la méthode choisie, les outils ou instruments utilisés sont le questionnaire, le guide d'entretien et la grille d'observation. Le questionnaire est adressé

aux élèves et aux animateurs de la vie scolaire. Quant au guide d'entretien, il est adressé aux chefs d'établissement, aux conseillers principaux d'éducation et aux vendeuses. Pour ce qui concerne le processus de collecte de données, nous avons pris contact avec les responsables des établissements scolaires concernés afin d'avoir accès aux personnels pour nous aider au placement et à la collecte après remplissage des questionnaires par les enquêtés. Pour ce qui est des entretiens, nous avons effectué des entrevues sur rendez-vous à la convenance des enquêtés. Les enquêtes se sont déroulées 17 mars 2025 au 15 avril 2025.

### ***1.5. Méthode de traitement et d'analyse des données***

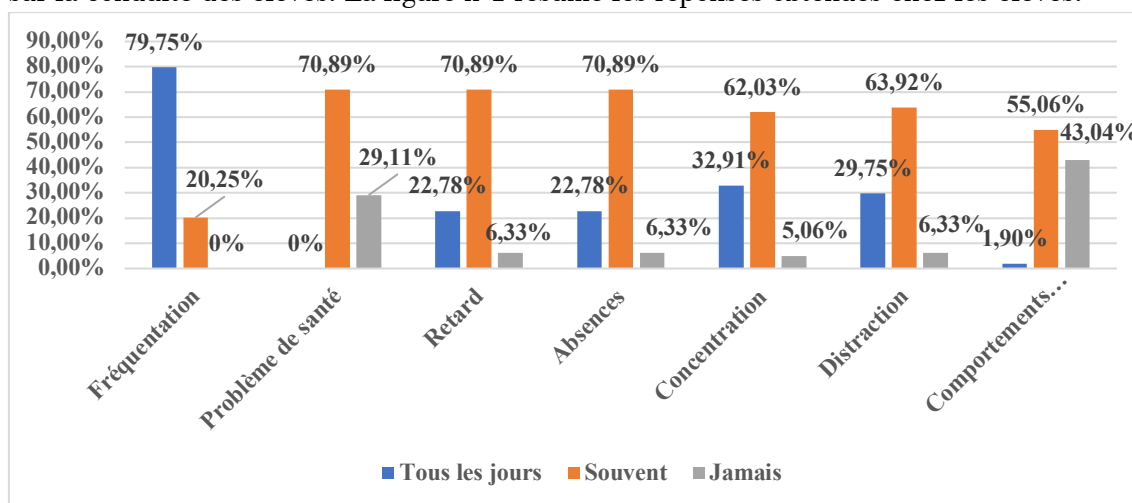
Plusieurs outils ont permis la présentation et l'analyse des données recueillies. Les données issues des entretiens sont retranscrites et organisées en fonction des axes thématiques abordés dans les outils de collecte. L'analyse thématique de contenus, qui facilite la mise en relation et la comparaison des données retranscrites, concerne celle catégorielle et celle de l'évaluation. L'analyse thématique catégorielle « [...] consiste à calculer et comparer les fréquences de certaines caractéristiques [...] préalablement regroupées en catégories significatives » (Campenhoudt & Quivy, 2011 : 208). L'analyse thématique de l'évaluation se réfère aux jugements formulés par les enquêtés, de même que la fréquence, la direction et l'intensité de ces jugements (Campenhoudt & Quivy, 2011). Les données issues des questionnaires sont, quant à elles, décrites dans des graphiques et des tableaux. Elles sont regroupées en sous-catégories correspondant aux thématiques abordées. Là encore, l'analyse thématique de contenus intervient. Par ailleurs, l'intervention de l'analyse statistique permet la description, la présentation graphique des données et les calculs de fréquence. En plus du traitement manuel des données, les logiciels Word et Excel sont utilisés. Les axes thématiques abordés sont essentiellement l'existence et l'influence des petits marchés, la qualité des produits vendus, la régulation et la réglementation. Au regard de ce qui précède, qu'en est-il des résultats de l'étude ?

## **2. Résultats**

Ils sont relatifs à l'existence et influence des petits marchés, à la régulation et qualité des produits alimentaires et à la gestion et contrôle des activités du petit marché.

## 2.1. Fréquentation et influence des petits marchés

Ce point examine la fréquentation des petits marchés par les élèves et leur influence sur la conduite des élèves. La figure n°1 résume les réponses obtenues chez les élèves.

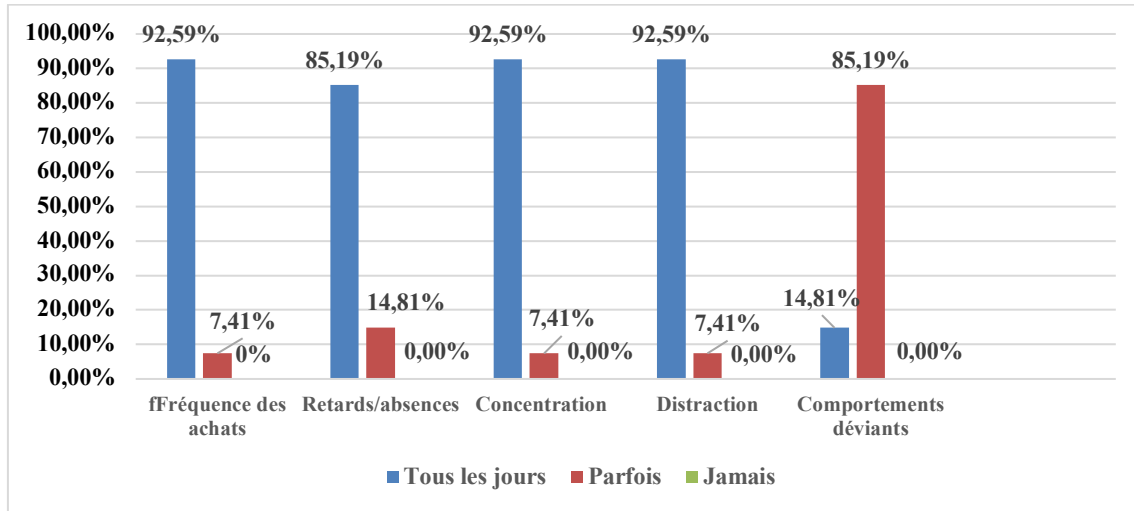


**Figure n°1 : Avis des élèves la fréquentation et l'influence des petits marchés**

Source : données recueillies de l'enquête de terrain, mars 2025

De cette figure n°1, il ressort que 79,75% des élèves affirment que les élèves font des achats dans les petits marchés tous les jours de classe contre 20,25% qui trouvent que les élèves font les achats parfois. S'agissant des retards ou absences, 22,78% des élèves disent des élèves arrivent tous les jours en retard ou s'absentent du fait du petit marché contre 70,89% qui soulignent qu'il y a parfois des retards et des absences. Par contre 6,33% déclarent n'avoir jamais été en retard ou absent du fait du petit marché. Quant à la question relative à la concentration, 32,91% des élèves estiment que les achats au petit marché influencent toujours la concentration des élèves en classe ; par contre, 62,03% des élèves affirment que la concentration est souvent influencée tandis que 5,06% soulignent qu'il n'y a jamais eu d'influence sur la concentration. Pour ce qui de la distraction, 29,75% des élèves affirment constater des cas de distractions tous les jours après le marché. Alors que 63,92% trouvent que la distraction est parfois influencée contre 5,06% qui estiment que le petit marché n'a jamais distrait.

La figure n°2 donne les réponses obtenues chez les animateurs de la vie scolaire



**Figure n°2 : Avis des animateurs de la vie scolaire sur la fréquentation et l'influence des petits marchés**

Source : données issues de l'enquête de terrain, mars 2025

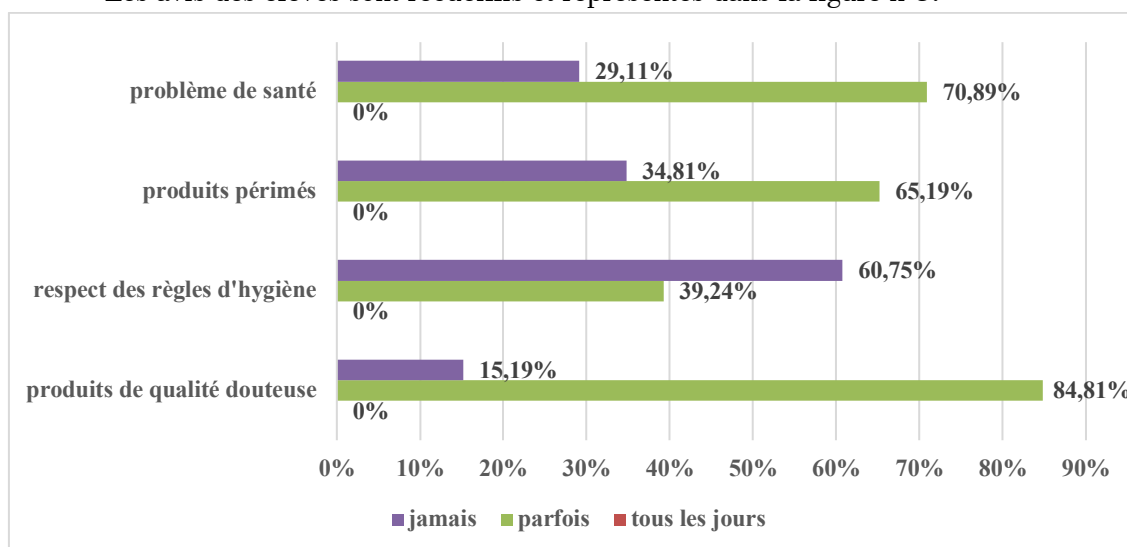
De cette figure n°2, il ressort que 92,59% des animateurs de la vie scolaire affirment que les élèves font des achats dans les petits marchés tous les jours de classe contre 7,41% des animateurs de la vie scolaire qui trouvent qu'ils font les achats parfois. S'agissant des troubles de comportement liés à la fréquentation du petit marché par les élèves, 85,19% des animateurs de la vie scolaire trouvent qu'il existe tous les jours des élèves qui arrivent en retard ou s'absentent contre 14,81% des animateurs de la vie scolaire qui soulignent qu'il y a parfois des retards et des absences. Quant à la question relative à la concentration, 92,59% des animateurs de la vie scolaire estiment que les achats au petit marché influencent tous les jours la concentration des élèves en classe. Par contre 7,41% des animateurs de la vie scolaire affirment que la concentration des élèves est parfois influencée. Pour ce qui est de la question de la distraction, 92,59% des animateurs de la vie scolaire déclarent constater des cas de distraction des élèves tous les jours après leur passage au petit marché, alors que 7,41% des animateurs de la vie scolaire trouvent que la concentration des élèves est parfois influencée.

Des entretiens semi-dirigés menés, il ressort que tous les 7 conseillers principaux d'éducation et les 7 chefs d'établissement affirment que le phénomène des petits marchés est une réalité dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire avec des avantages comme des inconvénients. En effet, tous les chefs d'établissement déclarent que la gestion des petits marchés est très difficile car il n'y a pas de textes clairs qui organisent l'activité et l'installation des vendeuses est très souvent source de problème. S'agissant de la question sur l'emplacement des petits marchés, 5 chefs d'établissement, 5 conseillers principaux d'éducation et 12 vendeuses soulignent qu'au niveau de leurs établissements le petit marché est situé dans l'enceinte alors que deux chefs d'établissement et deux conseillers principaux d'éducation disent qu'il se trouve à l'extérieur. Quant à la question relative à l'influence des petits marchés dans les établissements scolaires sur la réussite des

élèves, tous les chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation et vendeuses reconnaissent d'une part que la présence des petits marchés influence positivement sur la réussite des élèves car l'alimentation à travers les petits marchés contribue énormément dans l'accompagnement éducatif des élèves à l'instar des cantines scolaires. Pour eux, « ventre affamé n'a point d'oreilles ». D'autre part, leur présence influence négativement l'éducation des élèves car certains produits interdits sont parfois écoulés dans ces lieux de vente. En plus, la volonté des élèves de sortir à tout moment, le fait d'acheter et venir manger en classe et la fréquentation des élèves pendant les heures de cours entravent fondamentalement les apprentissages. S'agissant de la question relative aux comportements déviants des élèves liés à la fréquentation des petits marchés, tous les conseillers principaux d'éducation et chefs d'établissement partagent le même avis. En effet, ils affirment que la présence de ces espaces de vente à l'intérieur et à proximité des établissements scolaires entraîne des cas d'absentéisme, de retards répétés, d'indiscipline, de violences et de conflits, de vols et de la dégradation de l'environnement scolaire à travers les jets de sachet.

## 2.2. Perception des élèves sur les alimentaires vendus au petit marché

Les avis des élèves sont recueillis et représentés dans la figure n°3.



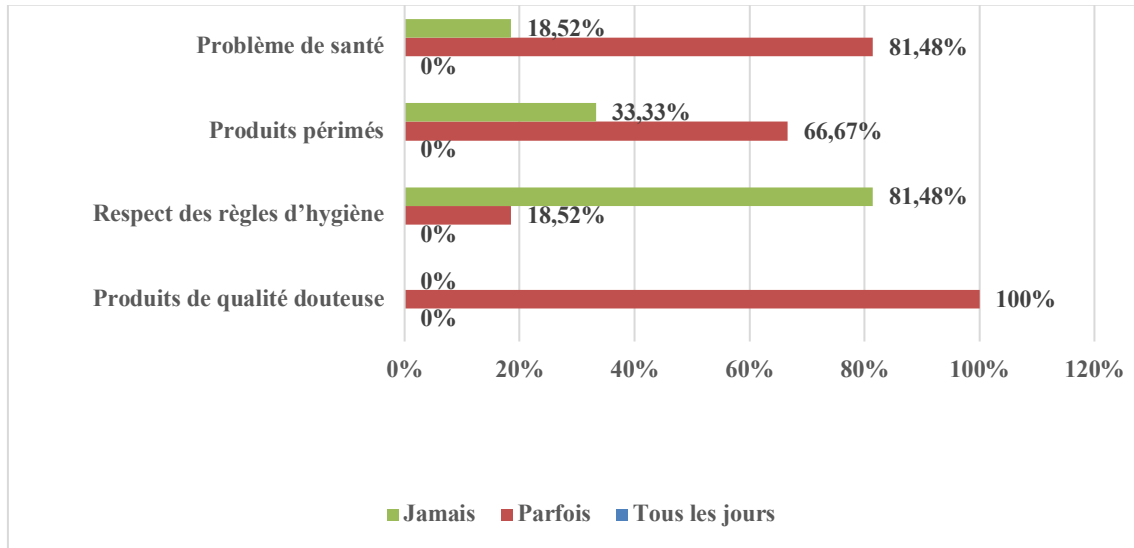
**Figure n°3 : Avis des élèves sur la qualité des produits vendus au petit marché**

Source : données issues des enquêtes de terrain, mars 2025

À la lumière de la figure n°3, 84,81% des élèves estiment qu'il y a souvent des produits dont la qualité est douteuse. Quant à la question liée au respect des règles d'hygiène dans le petit marché, 60,76% des élèves affirment qu'elles n'ont jamais été respectées contre 39,24% qui estiment qu'elles sont parfois respectées. Pour ce qui est de la vente des produits périmés, avariés ou prohibés, 103 élèves soit 65,19% soulignent la présence de ces produits dans les petits marchés. Il s'agit notamment des jus et yaourts, des sandwichs, du pain au soja et des mets locaux comme le « baagbènda » en langue mooré. Par contre, 34,81% des élèves estiment qu'il n'existe jamais de la vente de produits périmés, avariés ou prohibés. Quant à la question portant sur l'intoxication alimentaire ou de problèmes de santé, 70,89%

des élèves déclarent avoir déjà eu ou vu parfois des problèmes sanitaires en l'occurrence des maux de ventre et des vomissements contre 29,11% qui affirment qu'ils ne sont jamais tombés malades.

Les réponses des animateurs de la vie scolaire relatives à la qualité des aliments vendus aux PM sont traduites par la figure n°4 suivante.



**Figure n°4 : Avis des animateurs de la vie scolaire sur la qualité des produits vendus du petit marché**  
Source : données issues des enquêtes de terrain, mars 2025

À la lecture de la figure n°4, 100% des animateurs de la vie scolaire interrogés estiment qu'il y a souvent des produits dont la qualité est douteuse dans les petits marchés. Concernant la question relative au respect des règles d'hygiène, 81,48% des animateurs de la vie scolaire soulignent qu'elles n'ont jamais été respectées contre 18,52% qui pensent qu'elles sont parfois respectées. Pour ce qui est de la question portant sur la vente des produits périmés, avariés ou prohibés, 66,67% des animateurs de la vie scolaire affirment qu'ils existent souvent dans les petits marchés. Par contre, 33,33% des animateurs de la vie scolaire estiment que tous les aliments sont sains. Quant à la question portant sur l'intoxication alimentaire ou sur les problèmes de santé, 22 animateurs de la vie scolaire soit 81,48% retiennent qu'il y a parfois des problèmes sanitaires contre 5 animateurs de la vie scolaire soit 18,52% qui disent n'avoir jamais vu des cas de problème de santé.

Les entretiens semi-directifs nous ont permis de recueillir les points de vue des conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement et vendeuses sur la question relative à la qualité des aliments vendus au petit marché. À ce niveau, tous les conseillers principaux d'éducation et chefs d'établissement pensent qu'il existe parfois des produits alimentaires dont ils ignorent la qualité au regard du fonctionnement du petit marché dans les établissements scolaires. S'agissant de la question se rapportant au respect des règles d'hygiène, ils affirment tous qu'elles sont parfois respectées par les vendeuses. Quant aux vendeuses, 9 déclarent qu'elles n'arrivent pas à respecter les précautions d'hygiène chaque fois et 5 affirment respecter les règles d'hygiène tous les jours. Pour ce qui concerne la question portant sur la vente des produits de qualité douteuse, 5 conseillers principaux

d'éducation et 5 chefs d'établissement ne nient pas cette la possibilité car selon eux, la gestion des activités dans ces espaces est compliquée. Concernant la question relative à l'intoxication alimentaire ou aux problèmes de santé, tous les conseillers principaux d'éducation et 6 chefs d'établissement témoignent qu'il y a parfois des cas d'intoxication alimentaire liés à la consommation des produits vendus. À ce propos, 1 conseiller principal d'éducation affirme : « *Un jour, un élève a eu de sérieux maux de ventre après avoir consommé un met traditionnel appelé « baagbènda ». Après vérification, il se trouvait que le met n'était pas bien assaisonné* ».

### **2.3 Contrôle et régulation des activités du petit marché**

S'agissant de la question relative à la mise en place des règles de suivi et de contrôle, 6 animateurs de la vie scolaire soit 22,22%, 4 conseillers principaux d'éducation et 4 chefs d'établissement affirment qu'il existe des mesures de suivi et de contrôle des activités du petit marché telles que la fixation des heures de vente. Tandis que 21 animateurs de la vie scolaire soit 77,78%, 3 conseillers principaux d'éducation et 3 chefs d'établissement soulignent que des règles de suivi et de contrôle n'ont pas été mises en place mais qu'ils effectuent parfois des visites inopinées. 11 vendeuses sur 14 déclarent qu'elles reçoivent parfois des contrôles sur leurs activités. Revenant à la question relative aux difficultés rencontrées dans la gestion des petits marchés, tous les conseillers principaux d'éducation et chefs d'établissement relèvent la forte demande d'installation des vendeuses, les retards des élèves, le refus des vendeuses de respect les mesures prises, la vente des bonbons douteux, les bagarres entre vendeuses devant les élèves, le manque de texte officiel relatif au petit marché, la non connaissance de l'origine des produits vendus, l'installation anarchique des vendeuses et la difficulté d'avoir un contrôle régulier. Au regard de ce qui précède, les acteurs enquêtés notent la nécessité de l'adoption d'une réglementation surtout au plan national en vue d'une gestion efficace des petits marchés. La présentation des résultats étant établie, il paraît opportun d'aborder la section réservée à la discussion.

## **3. Discussion**

Les résultats obtenus confirment notre hypothèse selon laquelle la gestion des petits marchés entrave la réussite des élèves dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire. En effet, l'administration scolaire fonctionne sur la base de textes réglementaires. Et ces réglementations en vigueur définissent les rôles des acteurs et les mesures à prendre face à toute situation pouvant entraver le bon fonctionnement de l'institution scolaire. En rappel, l'arrêté n°2018-317/MENA/SG du 25 septembre 2018 portant adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire stipule que « l'administration en collaboration avec le comité des élèves veille à l'hygiène, à la qualité des repas et de tout autre produit alimentaire vendu dans l'établissement » (MENA, 2018 : 5). Il instruit donc l'institution scolaire à contrôler et réguler les activités des vendeuses dans les marchés scolaires. En outre, le décret n° 2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 07 avril 2020 portant modification du décret n° 2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MNEFID/MENA du 3

octobre 2016 portant protection du domaine scolaire précise : « Aucun établissement ni aucune activité de nature à porter atteinte à la santé, à l'intégrité morale ou à influencer négativement le développement psychique des apprenants ne peut se tenir à l'intérieur ou à proximité des espaces scolaires » (Gouvernement du Burkina Faso, 2020 : 3). En cas de violation du domaine scolaire, la même source indique :

« Le responsable de la structure éducative formule une plainte adressée au maire de la commune et transmet un rapport circonstancié dans un délai de 4 jours ouvrables à sa hiérarchie. [...] Le maire est tenu de faire cesser la violation dans un délai de 15 jours. En cas de non satisfaction dans un délai d'un mois maximum, le responsable de la structure éducative a obligation de saisir la juridiction compétente » (Gouvernement du Burkina Faso, 2020 : 5).

Ce dernier texte apporte plus de précision sur la conduite à tenir face à une quelconque occupation anarchique de l'environnement scolaire ou un refus de respecter les normes établies qui peuvent être considérés comme des cas de violation du domaine scolaire. Bien qu'il n'existe pas une disposition réglementaire spécifique à la gestion des petits marchés, celles précitées permettent aux établissements scolaires de mieux s'organiser dans l'optique de limiter considérablement les troubles de comportement chez les élèves et éviter l'installation anarchique des vendeuses (Hart, 1973) au sein ou à proximité des écoles. Nous pouvons donc déduire de cette analyse que l'application partielle ou la non application des normes réglementaires explique en partie les difficultés constatées dans la gestion des marchés scolaires. Ce qui favorise le développement des troubles de comportement chez les élèves. Les troubles de comportement soulignés par les enquêtés sont entre autres les absences, les retards, le manque de concentration, l'indiscipline, les conflits et violences. Outre ces troubles évoqués, les personnes interrogées n'excluent pas la possibilité que des produits prohibés, notamment des stupéfiants soient consommés par des élèves dans certains établissements scolaires (Diallo, 2023) à travers ces espaces de vente. Tout ce qui vient d'être dit révèle l'influence négative du dysfonctionnement organisationnel du microsysteme « petit marché » sur le microsysteme « établissement d'enseignement post-primaire et secondaire » (Bronfenbrenner, 1979). Par voie de conséquence, l'hypothèse spécifique 1 qui affirme que l'application partielle de la réglementation en vigueur relative à la gestion des petits marchés dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire favorise le développement de troubles de comportement qui nuisent à la réussite scolaire est confirmée.

Pour ce qui concerne la question relative à la santé des élèves, les dispositions réglementaires bien qu'elles soient limitées peuvent énormément contribuer au contrôle et à la régulation des petits marchés afin de circonscrire les désagréments que ces lieux de vente peuvent engendrer. Malheureusement, la présente étude signale des problèmes de santé liés à la consommation par des élèves d'aliments vendus aux marchés scolaires. Et, les propos des enquêtés font observer un manque de contrôle et de régulation des marchés scolaires. Cet état de fait dénote-t-il d'un laxisme ou d'une méconnaissance des textes réglementaires de la part des acteurs des établissements scolaires ? Dans tous les cas, la situation ainsi

dépeinte porte atteinte à la réussite scolaire. Ces résultats corroborent des études antérieures (Subedi & al., 2025 ; Bedoum, 2022 ; Békuoné, 2019 ; Traoré, 2014) sur d'éventuels risques alimentaires en contexte informel. Fort de ces observations relevées, notre hypothèse spécifique 2 selon laquelle l'absence de dispositifs de contrôle et de régulation appropriés des petits marchés dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire favorise la vente de produits de qualiteuse voire prohibés avec des effets néfastes sur la réussite des élèves est confirmée.

La présente recherche va au-delà du simple constat et du manque de norme réglementaire spécifique destinée à la gestion des petits marchés pour mettre en évidence l'application partielle ou la non application des textes réglementaires existants dans la gestion des petits marchés. Nous restons convaincus que l'application intégrale de ces normes améliore la gestion de ces espaces de vente. Toutefois, nous convenons avec les chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation et animateurs de la vie scolaire que l'adoption d'un texte réglementaire spécifique destiné à la gestion des marchés scolaires contribue à mieux garantir la réussite scolaire. Pour gagner en efficacité, ce nouveau texte doit prendre en compte la contribution des professionnels de santé.

## Conclusion

La prolifération des petits marchés dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire est une préoccupation au regard de leur impact ambivalent sur la réussite des élèves. C'est ce constat qui nous a conduit à nous pencher sur le titre suivant : « Gestion des petits marchés et réussite scolaire dans les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire ». Les résultats de l'étude montrent un dysfonctionnement organisationnel lié à l'application partielle ou à la non application des normes réglementaires. Toute chose qui favorise le développement de troubles de comportement chez certains élèves. Les résultats dévoilent également une absence ou une insuffisance de contrôle et de régulation des petits ; ce qui n'est pas sans conséquences sur la santé des apprenants. Face à cette situation, l'étude recommande une application rigoureuse et intégrale des dispositions des textes réglementaires existants. Elle propose également l'adoption d'une réglementation spécifique à la gestion des marchés scolaires qui oblige les acteurs des établissements scolaires à jouer pleinement leur partition dans la gestion des marchés scolaires. Cette réglementation doit aussi intégrer les professionnels de santé dans le contrôle des aliments ou mets vendus dans l'environnement scolaire. La présente étude pourrait contribuer à éclairer les décideurs politiques ou toute personne morale et physique sur la gestion actuelle des petits marchés et les décisions à prendre en vue de contribuer à la réussite des élèves dans les établissements scolaires.

## Références bibliographiques

- Bedoum, L. (2022, 3 décembre). *Tchad/ Les aliments vendus aux élèves constituent un risque d'intoxication alimentaire*. [En ligne]. Consultable sur URL <https://tchad24.tv/tchad-les-aliments-vendus-aux-eleves-constituent-un-risque-dintoxication-alimentaire/>
- Békuoné S-I.C.S. (2019, 15 janvier). *Petits marchés dans les écoles : des restaurants à surveiller de près*. [En ligne]. Consultable sur URL

<https://www.radarsburkina.net/index.php/fr/societe/878-petits-marches-dans-les-ecoles-des-restaurants-a-surveiller-de-pres-4>

- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Harvard University Press.
- Campenhoudt, L. V. & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (4<sup>e</sup> éd.). Dunod.
- Diallo, R. (2023, 25 janvier). *Consommation de la drogue en milieu scolaire : « Un drame silencieux au Burkina Faso »*, Pr Kapouné Karfo. [En ligne]. Consultable sur URL [https://lefaso.net/spip.php?article119043&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAc3JOYwZhcHBfaWQPMjc1MjU0NjkyNTk4Mjc5AAEEuooof3kplxSN-Q6uTzED4Rrvvps5OHeS-HkCkDyzESbfljSAWKT5y1qnaElo\\_aem\\_zBMXHzaYnQukLMf\\_oeqVkg](https://lefaso.net/spip.php?article119043&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAc3JOYwZhcHBfaWQPMjc1MjU0NjkyNTk4Mjc5AAEEuooof3kplxSN-Q6uTzED4Rrvvps5OHeS-HkCkDyzESbfljSAWKT5y1qnaElo_aem_zBMXHzaYnQukLMf_oeqVkg)
- Giroux, S., & Tremblay, G. (2009). *Méthodologie des sciences humaines : La recherche en action*. (3<sup>e</sup> éd.). Editions du Rénouveau Pédagogique Inc.
- Gouvernement du Burkina Faso (2020). *Décret n° 2020-0259/PRES/PM/MATDC/MSECU/MJ/MINEFID/MENAPLN du 07 avril 2020 portant modification du Décret n° 2016-926/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MNEFID/MENA du 3 octobre 2016 portant protection du domaine scolaire*.
- Hart, K. (1973). Informal income opportunities and urban employment in Ghana. *The Journal of Modern African Studies*, 11(1), 61-89.
- Karsenti, T., & Savoie-Zajc, L. (2004). *La recherche en éducation : étapes et approches*. (3<sup>e</sup> éd.). Editions du CRP
- Karsenti, T. & Savoie-Zajc, L. (2000). *Introduction à la recherche en éducation*, (2<sup>e</sup> éd.). Éditions du CRP.
- Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. (2022). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2022 : rapport sur l'égalité des genres, approfondir le débat sur les enfants et les jeunes encore laissés de côté*. UNESCO. [En ligne]. Consultable sur URL <https://doi.org/10.54676/IJTX2481>
- Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation du Burkina Faso. (2018). *Arrêté n°2018-317/MENA/SG du 25 septembre 2018 portant adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire*.
- Subedi, D., Paudel, M., Poudel, S. et Koirala, N. (2025). Sécurité alimentaire dans les pays en développement : maladies communes d'origine alimentaire et hydrique, réglementations, structure organisationnelle et défis liés à la sécurité alimentaire dans le contexte du Népal. *Food Frontiers*. (6) 86-123. [En ligne]. Consultable sur URL <https://doi.org/10.1002/fft2.517>
- Traoré, A. (2014, 2 décembre). Vente d'aliments devant les écoles : un vrai problème de santé publique. [En ligne]. Consultable sur URL <https://www.maliweb.net/education/vente-daliments-devant-les-ecoles-vrai-probleme-sante-publique-671392.html>